



■

Par **artchrissart**, le **27/04/2008** à **17:18**

.

Par **titi**, le **28/04/2008** à **09:09**

salut!

tu peux te renseigner mais normalement tu n'es pas obligé de lui donner tes filles si le jugement n'est pas encore fait.

tu peux aller faire des mains courantes a la gendarmerie si sa ne se passe pas bien avec ton ex.

moi je suis en train de faire une demande de pension et droit parentale total j'ai ete au tribunal de grande instance et j'ai demandé une feuille pour séparation avec enfant ils vont te donner une feuille a remplir marque tous et surtout fait une demande de pension alimentaire et s'il te menace, ne repond pas moi je ne joue plus a son jeu il me menace de nous tuer ma nouvelle famille et bien j'ai porter plainte.

il ne faut pas se rabaissier et pour tes filles marque bien se qui leur ont dit, ecrit en meme tant que spycologiquement tes filles sont perturber quand elle revienne.

j'ai le meme genre de soucis avec mon ex il est perturbé quand il revient.

tu sais quoi sa copine doit avoir un grain demande aussi sur la feuille que tu souhaites qu'une enquete soit faite ou il loge tes filles quand il les as comme quoi que tu as des doutes sur la comcubine qui sans occupe quand ton ex n'est pas la.

pense d'abord a tes filles et je ne sais pas mais tu peux toujours voir si la plus grande peut venir au jugement tous depent son age elle pourra dire comment sa se passe au juge

bon courage il en faut car moi c'est mon ex qui a un grain salut

Par titi, le 30/04/2008 à 19:56

salut!

tu peux signaler au commissariat ou gendarmerie quand il ne prend pas les filles quand c'est a lui de les prendres et si il ne sait pas lire tant pis pour lui il est dans ses tords un bien pour toi, et tu lui demande une lettre sur l'honneur qu'il ne veut plus prendre la grande et pourquoi? et t'es tu renseigné pour que quelqu'un aille voir chez lui si les filles sont bien logé et s'il peut y avoir une spycologue qui voit comment sa se passe chez lui quand il les as?
bon courage